

**RÈGLEMENT INTÉRIEUR ASSOCIATION LADC - DANSE ET FORME  
FORMATION PROFESSIONNALISANTE DU DANSEUR / E.A.T**

## **1- ENGAGEMENT**

En vous inscrivant à l'école de formation vous vous engagez à suivre tous les cours/ateliers et à être présent à l'évaluation de milieu d'année ainsi qu'à l'examen blanc en mars/avril. Aucun cours n'est facultatif et aucune dérogation ne sera admise. Votre présence est donc obligatoire à tous les cours tout au long de l'année (septembre à mai). Sachez également que l'absence à un examen peut entraîner un renvoi. Seul un certificat médical attestant d'une hospitalisation pourra éviter le renvoi. Aucun désistement n'est autorisé car ceux-ci peuvent mettre en difficulté les travaux collectifs et le bon fonctionnement de la formation. Vous êtes responsable autant que l'équipe pédagogique de l'épanouissement artistique d'une classe par une attitude positive, assidue, ambitieuse et dynamique. Il s'agit de respecter le planning fourni et le calendrier des vacances.

De ce fait, vous vous engagez à signer une lettre attestant auprès de l'administration du LADC - Danse et Forme que vous vous engagez à vous présenter aux évaluations et à suivre les cours / ateliers jusqu'à la fin de l'année soit en mai 2019, (hors option atelier scénique) pour la formation danseur/préparation à l'EAT. Ce document sera fourni lors de votre inscription, après le passage en auditions.

## **2- PONCTUALITÉ**

En intégrant l'école de formation, le LADC - Danse et Forme, vous vous engagez à respecter l'intégralité du planning qui vous sera donné ainsi que ses horaires. Vous vous engagez à être ponctuel en cours par respect pour vos professeurs et pour les autres étudiants.

**Il s'agit d'arriver le matin une demie/heure avant le début de la classe de classique afin de préparer votre corps.**

Les éventuels retards ou absences devront être systématiquement signalés et justifiés (avec certificat) à l'administration et auprès de vos professeurs, sous peine de renvoi.

Les rendez-vous administratifs ou médicaux, les auditions, les répétitions et également les cours de danse loisir doivent être fixés en dehors des cours de la formation. **Ils ne seront pas considérés comme des justifications valables.**

Si cas exceptionnel d'absence de plus de 3 jours, vous devrez impérativement prévenir la Responsable Pédagogique Frédérique Seyve Ducrocq (par email: [administration@lyonartsdancecenter.fr](mailto:administration@lyonartsdancecenter.fr) ET par téléphone : 06 82 60 63 97) et fournir des justificatifs. Vous vous engagez également à respecter les délais fixés par les professeurs pour le rendu des travaux écrits et dansés afin de ne pas ralentir le rythme de travail. **Une formation est une responsabilité.**

### 3- TRAVAIL PERSONNEL

En tant que danseur, vous vous engagez également à nourrir votre culture générale en participant aux sorties culturelles conseillées par les professeurs. En effet, le LADC - Danse et Forme vous proposera des rencontres avec des chorégraphes et artistes, des temps de parole, des Master Classes, des répétitions ouvertes avec le soutien de différentes institutions culturelles de Lyon.

Vous devez vous rendre disponible en dehors du programme hebdomadaire de la formation pour des représentations, des répétitions et des déplacements si nécessaire. Les élèves doivent être présent lors des créneaux horaires « autonomie ». Ils sont responsables pendant ces temps de travail personnel indispensables afin d'avancer dans leur cursus.

### 4- RESPECT ET ÉDUCATION CIVIQUE

Les métiers du danseurs symbolisent des **savoirs-faire** mais aussi des **savoirs-être**.

Vous vous engagez à respecter vos semblables :

- Être ponctuel, poli et courtois avec vos professeurs, vos camarades de classe, l'administration, le personnel du LADC - Danse et Forme ainsi que toutes les personnes présentes à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement du Lyon Arts Dance Center comme les adhérents loisir.
- Le Lyon Arts Dance Center ne doit être dégradé ni son matériel. Toutes dégradations entraîneront des procédures contre l'élève concerné. Il est responsable du matériel prêté et mis à sa disposition.
- Aucune relation personnelle avec les professeurs et l'équipe pédagogique ne sera tolérée.
- Une tenue vestimentaire adaptée, correcte et propre est exigée en cours
- INTERDICTION DE PORTER DES VETEMENTS TROP AMPLES
- Chaque élève doit avoir ses propres chaussons de danse pour les cours de danse classiques
- Les cheveux doivent être attachés
- Le port de bijoux est interdit tout comme la mastication de Chewing-gum
- Les téléphones portables sont interdits en cours (sous peine de confiscation).

Vous vous engagez également à respecter et faire respecter votre lieu de travail :

- Ne pas manger ni boire dans les salles de cours
- Vous déchausser à l'entrée d'un studio de danse
- Éteindre les lumières, robinets, sono et fermer fenêtres et portes à votre sortie
- Laisser tables et locaux du Lyon Arts Dance Center propres après votre passage
- Utiliser les salles que vous réservez pour travaux personnels en respectant les horaires
- Libérer les salles rapidement après vos cours si un autre suit
- Nettoyer la cuisine collective après utilisation
- Frapper avant de rentrer dans une pièce
- Consulter le tableau d'informations du LADC - Danse et Forme

## 5 - INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

- Paiement

Vous vous engagez à régler le montant total de la scolarité avant le 31 Décembre 2018.

Pour plus d'informations concernant les modalités de paiement, merci de vous adresser à l'administration du LADC - Danse et Forme au 06 82 60 63 97.

- Prise de contact

Pour toutes questions et renseignements administratifs, Sébastien Jacquemin ou Vincent Jacquemin, Directeurs du LADC - Danse et Forme, ou, Frédérique Seyve Ducrocq, Responsable Administrative et Pédagogique, vous recevront dans leur bureau (sous rendez-vous).

Email : [administration@lyonartsdancecenter.fr](mailto:administration@lyonartsdancecenter.fr) - Tel : 06 82 60 63 97

Vous ou vos parents pourrez également prendre rendez-vous avec les professeurs en passant par l'administration du LADC - Danse et Forme.

Je confirme mon inscription à la formation danseur/préparation EAT pour l'année 2018 – 2019 et je m'engage à respecter ces règles de conduite, me responsabilisant dans mon engagement professionnel. Ce document est à rendre en même temps que le dossier d'inscription à la formation.

Fait à \_\_\_\_\_ le / /

L'ÉLÈVE (nom lisible) :

+ La mention « lu et approuvé » SIGNATURE

LA DIRECTION

+ cachet de l'entreprise

SIGNATURE